



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteuse : Mme Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA,
Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

13 - CESSION DE LA PARCELLE A 335, QUARTIER DU FAGET

Il est rappelé à l'assemblée que la commune possède une parcelle cadastrée A 335 de 9 440 m² au quartier Faget, Cami Hardesse.

Il y a plus de cinquante ans, un hangar en bois a été construit sur cette emprise par Monsieur Pierre ARNAUT, après autorisation de Monsieur Guy EBRARD, Maire d'Oloron Sainte-Marie.

Monsieur Gilbert et Madame Claude ARNAUT ont, dans le courant de l'année 2021, manifesté leur intérêt pour acquérir cette parcelle afin de régulariser cette situation.

Par avis en date du 23 Juillet 2021, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué la parcelle concernée au prix de 3 300 €.

Dans un courrier du 23 avril 2022, Madame Magali ARNAUT, résidant à PESSAC (33600) et Monsieur Pascal BONIFACE, résidant à CESCOU (64170), enfants de Monsieur et Madame ARNAUT, ont proposé une offre d'achat d'un montant de 3 300 € net vendeur,

Considérant l'offre faite par Madame Magali ARNAUT et Monsieur Pascal BONIFACE,

Considérant que la parcelle est libre de toute occupation,

Considérant leur accord de consentir un droit de passage à Monsieur ABADIE afin de continuer à faire traverser son troupeau,

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de la parcelle A335 à Madame Magali ARNAUT et Monsieur Pascal BONIFACE pour la somme de 3 300 €.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder la parcelle cadastrée A 335, quartier du Faget à Oloron Ste-Marie, à Madame Magali ARNAUT et Monsieur Pascal BONIFACE pour la somme de 3 300 € net vendeur,

- **PRECISE** que cette cession s'effectue sous condition d'une servitude de passage accordée à Monsieur ABADIE,



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,

- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 05/07/2022


Bernard UTHURRY

